



Le Canot Tous Temps
SNS 096 Belle-Isle



Bulletin de soutien

à la station SNSM de Belle-Île-en-Mer

snsm-belleile.org

Raison sociale : Secteur d'activité :

Représentée par : M. M^{me} Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Site web :

E-mail :

Je souhaite être informé par e-mail des actualités de la station SNSM de Belle-Île.

Entreprise solidaire des Sauveteurs en Mer

Oui, je soutiens les Sauveteurs en Mer en faisant un don de :

- 150 €, soit 60 € après déduction fiscale
- 200 €, soit 80 € après déduction fiscale
- 250 €, soit 100 € après déduction fiscale
- 500 €, soit 200 € après déduction fiscale
- 1000 €, soit 400 € après déduction fiscale
- 2500 €, soit 1000 € après déduction fiscale
- 5000 €, soit 2000 € après déduction fiscale
- Autre montant (préciser) : €

*Participez à nos équipements,
parce que notre matériel
a un coût.
Votre générosité est le moteur
de nos actions !*

Je règle : par chèque bancaire, libellé à l'ordre de la SNSM,
 par virement : **important : bien identifier votre société dans le libellé du virement,**
 en espèces.

Relevé d'Identité Bancaire de la station SNSM de Belle-Île-en-Mer

Code banque : 16006 - Code guichet : 04011 - n° de compte : 00040185222 - Clé RIB : 88
IBAN : FR76 1600 6040 1100 0401 8522 288 - Code BIC - code SWIFT : AGRIFRPP860

Merci de faire parvenir votre don accompagné de ce bulletin à :

M. Jean-Pierre PILLIARD - Kerprat - 56360 BANGOR

ou par mail : tresorier.belle-ile-en-mer-le-palais@snsm.org



Déduction fiscale : les versements effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % du montant de votre don pour la fraction inférieure ou égale à 2 millions €, et 40 % du montant pour la fraction supérieure à 2 millions €. Le plafond de la réduction est pris dans la limite de 0,5 % du CA annuel HT, pour les entreprises assujetties à l'IR ou à l'IS (Article 238 bis du Code Général des Impôts). Le reçu fiscal de votre don de l'année vous sera adressé en retour à l'adresse renseignée ci-dessus.

La SNSM est reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1970.